



Règlement de la médiathèque

L'Alliance Française de Shanghai ouvre gratuitement sa médiathèque aux apprenants six jours par semaine.



Heures d'ouverture

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
\	10:00 - 18:00				10:00 - 17:00	

Les services aux lecteurs s'arrêtent 30 minutes avant la fermeture.

*Fermeture le lundi, les jours fériés, Noël et lors des intersessions de l'AFS.

Vous pouvez consulter notre site internet pour connaître toutes les dates de fermeture: <https://www.afshanghai.org/site/library>



Contactez-nous

Médiathèque de Hongkou
6^e étage, 297 Wusong lu

021-63575388 ext. 115
mediatheque.shanghai@afchine.org



Inscription

La consultation sur place est gratuite; pour emprunter des documents à la médiathèque, les étudiants de l'AFS doivent présenter une photo papier pour obtenir d'abord une carte d'étudiant à l'accueil, puis présenter la carte à la médiathèque et payer 300 RMB (paiement en ligne accepté) pour la caution, restituable à tout moment si le compte n'est pas fermé.

- **Perte de la carte de lecteur**

En cas de perte de la carte, veuillez en informer les médiathécaires et refaire une carte en payant 10 RMB. Si les informations personnelles du titulaire de la carte, telles que le numéro de téléphone ou l'adresse E-mail, changent, le titulaire de la carte doit en informer les médiathécaires.

Pensez bien à demander la restitution de la caution, ou à renouveler la carte après expiration.

- **Renouvellement**

Si votre carte d'étudiant AFS est expirée et que vous voulez encore emprunter des documents, vous pourrez vous inscrire à un nouveau cours et renouveler votre carte de lecteur gratuitement.

*Les lecteurs qui doivent renouveler leur carte mais qui l'ont perdue doivent fournir une photo papier.

• Restitution

- 1) Avant de procéder à la résiliation de la caution, veuillez vous assurer que tous les documents empruntés ont été rendus et qu'aucun frais de retard ou remboursement impayé des documents perdus ou abîmés n'est dû.
- 2) Veuillez envoyer un e-mail à l'adresse mediatheque.shanghai@afchine.org pour demander la résiliation de la caution, puis à fournir les informations demandées selon les instructions du personnel de la médiathèque. Une fois le dossier de demande validé, la caution sera remboursée dans un délai maximal de 21 jours ouvrables.
- 3) Si vous n'avez plus besoin d'emprunter de documents après l'expiration de votre carte, il est recommandé de procéder sans tarder à la résiliation de votre caution. Passé un délai de **2 ans** après l'expiration de la carte sans que les formalités de résiliation n'aient été effectuées, la médiathèque se réserve le droit de conserver la caution sans possibilité de remboursement.



Règles

• Prêt de documents

- 1) Vous devez présenter votre carte de lecteur valide pour emprunter des documents.
- 2) La carte de lecteur est réservée à l'usage personnel du titulaire ; il est interdit de l'utiliser à la place du titulaire. En cas d'infraction, les emprunts seront suspendus pendant une semaine.
- 3) Veuillez vérifier l'état du document avant de l'emprunter et informer les médiathécaires en cas de problème, sinon le dernier emprunteur en sera responsable.
- 4) Veuillez compter le nombre des documents empruntés et confirmer la date de retour avec les médiathécaires afin d'éviter les retards.

• Nombre de prêts

6 documents (dont 1 DVD maximum)

*Les documents marqués d'un point rouge sont exclus du prêt (dernier numéro des revues, dictionnaires et encyclopédies, etc.)

• Durée de prêt

Livres, BD, revues, CD	DVD
3 semaines	1 semaine

• Prolongation

- 1) Les documents peuvent être prolongés **une fois (encore 3 semaines)** à partir de la dernière semaine de prêt, SAUF les DVD et les documents réservés.
- 2) La prolongation peut être effectuée sur place ou à distance.

Sur place : en personne au comptoir de la médiathèque avec une carte de lecteur valide.

A distance : écrivez à mediatheque.shanghai@afchine.org ou téléphonez au **021-63575388 ext. 115**. Le numéro de la carte de lecteur est indispensable.



• Retour des documents

- 1) Il est permis de rendre des documents au nom d'autres personnes, mais pas de les emprunter à leur place.
- 2) Les documents peuvent être rendus par courrier; les frais d'expédition seront à la charge du lecteur. Les médiathécaires informeront le lecteur dans un délai d'un jour ouvrable après avoir reçu les documents rendus.
- 3) Lors du retour de documents sur place, veuillez confirmer que les documents ont été rendus correctement avant de quitter le comptoir.
- 4) Les étudiants de l'AFS qui ont des documents à rendre après la fermeture en raison du Nouvel An chinois ou de l'intersession peuvent le faire jusqu'à 7 jours après la rentrée de la nouvelle session.

• Retard de documents

- 1) Les documents en retard ne peuvent pas être prolongés.
- 2) Chaque retard entraîne une amende de 1 RMB par jour de retard. Vous ne pouvez pas emprunter si vous avez des documents en retard non rendus ou des amendes non payées.
- 3) Les médiathécaires se réservent le droit de suspendre les services de prêt si vous refusez de payer les amendes à cause des documents en retard.
- 4) Si vous êtes en retard depuis plus de 2 mois et sans nouvelles de votre part, nous sommes en droit de conserver votre caution.

• Réservation de documents

- 1) Réservations uniquement pour les documents déjà sortis.
- 2) Les médiathécaires vous informeront par téléphone ou par E-mail de l'arrivée des documents réservés. Dans un délai de 7 jours à compter de cette date, vous pouvez vous présenter sur place avec votre carte valide pour emprunter les documents réservés. Si les documents ne sont pas récupérés dans le délai imparti, les médiathécaires se réservent le droit d'annuler la réservation et de ranger les documents sur les étagères afin d'assurer la bonne circulation des documents dans la médiathèque.

• Remboursement des documents perdus ou abîmés

- 1) Vous êtes responsables de toute perte ou détérioration d'un article suite à une utilisation inappropriée.
 - Document imprimé (livre, BD, revue, etc.) : rachat du document à l'identique ou paiement en RMB.
 - Document multimédia (CD, DVD) : paiement en RMB (rachat en Chine impossible en raison des restrictions de copyright).

***Étant donné que l'achat de matériel original est soumis aux frais de transport international, de stockage et de dédouanement, tous les matériels originaux sont compensés au taux de 1 euro = 10 RMB.**
- 2) Les services aux lecteurs s'arrêtent temporairement pendant la durée du traitement de l'indemnisation. Les médiathécaires se réservent le droit de suspendre le service à toute personne devant une somme d'argent importante ou qui a détérioré un grand nombre de documents. Si vous refusez de coopérer pour l'indemnisation, nous sommes en droit de conserver la caution.



Devoirs du lecteur

Pour que tous les lecteurs puissent profiter de la médiathèque quel que soit l'usage qu'ils en font (travail, lecture détente), merci de respecter les règles suivantes :

- Ne pas faire de bruit, ne pas courir ou jouer, mettre les appareils électroniques en sourdine, ne pas procéder à des appels téléphoniques ou des appareils audio et vidéo externes dans la médiathèque.
- Ne pas apporter de nourriture, de boissons colorées ou des animaux. Ne pas fumer ou utiliser des briquets, ne pas jeter de débris.
- S'habiller proprement, se comporter de manière civilisée et s'abstenir de tout comportement indécent tel que s'allonger ou demander d'occuper une table seul.
- Ne pas dégrader ou déchirer les documents en papier, ne pas démonter le matériel et ne pas déplacer les tables et les chaises.
- Veuillez respecter les droits de propriété intellectuelle. Ne pas reproduire, scanner, copier ou photographier les documents.

• Infractions

- Les médiathécaires ont le droit de refuser l'accès à toute personne qui enfreint ces règles.
- Si des lecteurs de la médiathèque volent des biens, endommagent des biens publics ou commettent d'autres actes répréhensibles, ou font du bruit sans écouter les rappels à l'ordre, les médiathécaires ont le droit de leur refuser l'accès et d'interrompre tous les services qui leur sont destinés. Les cas graves seront notifiés aux services compétents pour qu'ils les traitent et en assument la responsabilité, conformément à la loi.

• Sécurité des enfants et des adolescents

Les enfants d'âge préscolaire doivent être accompagnés d'un adulte. Les parents doivent assumer leurs responsabilités de surveillance. Les parents sont priés de coopérer avec les médiathécaires et de surveiller leurs enfants afin de créer un environnement de lecture confortable et calme, ainsi qu'une bonne atmosphère d'emprunt.